



## Pratique illégal - santé des employés...

Par **Gaelgros95**, le **26/01/2011** à **13:42**

Bonjour,

Je travail actuellement dans un garage et ce depuis 3 ans, chaque hiver le responsable utilise l'huile sale de vidange en combustion pour chauffer les locaux, j'ai actuellement des examens médicaux en cours mais chaque hiver j'ai de grosses quinte de tous, au point même que le docteur a penser a la coqueluche, après m'être renseigné le souffre dégager par cette combustion peu être dangereux ! C'est illégal alors que faire, qui prévenir ? Car la récolte de ces déchets polluants est obligatoire normalement? Merci d'avance de votre aide !

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **14:47**

Bonjour,

En absence de CHSCT dans l'entreprise, je vous conseillerais d'alerter le Médecin du Travail...

Par **tatou22**, le **26/01/2011** à **16:06**

Moi je contacterai non seulement la Médecine du travail mais aussi l'Inspection du travail